

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Trinci](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8dd5caa2f442426c32858c24>

Date d'obtention : 2023-08-26 18:23:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étapes préliminaires

1. Parler avec la personne qui signale et avec la victime. Les soutenir dans leur démarche et leur faire savoir qu'elles ont fait le bon choix d'en parler.
2. Évaluer la situation en posant des questions sans jugement et dans la bienveillance. Remplir la grille d'évaluation.
3. Valider les informations reçues en vérifiant avec la victime si d'autres personnes sont au courant. Vérifier les informations auprès de toutes les personnes impliquées et compléter la grille avec eux.
*** Si soupçon que les activités peuvent être malveillante ou de nature criminelle, contacter la police sans compléter la grille d'évaluation avec l'instigateur. Si soupçon de conteneur s'apparentant à de la pornographie juvénile, confisquez immédiatement l'Appareil électronique.
4. Rencontrer l'instigateur pour avoir sa version des faits. Attention de protéger l'identité des élèves qui ont fourni les informations. L'ensemble des renseignements recueillis devraient permettre à l'école de déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou malveillante.

Pour un acte impulsif:

- rencontre individuelle avec toutes les personnes concernées;
- remplir la grille d'évaluation (amorce, nature, intention et étendue) pour chaque personnes impliquées;
- Voir s'il y a eu infractions aux règles de l'établissement et voir les dispositions du code criminel dans la trousse;
- Confisquer l'appareil électronique si soupçon de possession ou diffusion de pornographie juvénile;
- Lorsque l'intervention est complété, fortement conseillé de communiquer avec le policier éducateur;
- Informer les parents dès que possible de la situation et des mesures qui ont été prises;
- Faire un signalement à la DPJ.

Pour un acte malveillant:

- Contacter le service de police rapidement;
- Déterminer avec les policiers comment se fera la prise de contact avec les parents;
- Faire un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chaque situation doit être prise au sérieux et traitée dans les plus brefs délais. Il est important de bien évaluer la situation pour savoir si l'école est responsable d'enclencher le protocole de la trousse texto ou si on réfère immédiatement la personne au service de police (par exemple, si un parent se présente à l'école concernant un élève mais que la situation ne s'est pas produite à l'école).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus importante est d'agir rapidement pour éviter que la situation dégénère et que les dommages s'aggravent lorsque les photos ou messages compromettants sont diffusés sur les réseaux sociaux. Il importe de protéger la victime en gardant les appareils électroniques qui contiennent les photos ou messages à caractère sexuel afin d'en éviter la diffusion.